



**SDIS
32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

de MARS et AVRIL 2021

édité vendredi 30 avril 2021

**République Française
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
mars et avril 2021**

Edité le 30 avril 2021

Le texte intégral des actes du SDIS publiés ou cités dans ce recueil
peut être consulté au Service départemental d'incendie et de secours.

SOMMAIRE

Délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS du Gers

- Séance du 22 mars 2021

Arrêté du président du CASDIS

- A-SDIS32-20-320 du 31 12 2020 relatif aux lignes directrices de gestion
- A-SDIS32-20-406 du 22 03 2021 portant composition de la Commission médicale consultative
- A-SDIS32-21-156 du 26 04 2021 relatif au tableau d'avancement « Agent de maîtrise principal » – année 2021
- A-SDIS32-21-196 du 26 04 2021 relatif au tableau d'avancement « Rédacteur principal 1° classe » – année 2021
- A-SDIS32-21-196 du 26 04 2021 relatif au tableau d'avancement « Rédacteur principal 2° classe » – année 2021
- A-SDIS32-21-197 du 26 04 2021 relatif au tableau d'avancement « Ingénieur principal » – année 2021
- A-SDIS32-21-198 du 26 04 2021 relatif au tableau d'avancement « Attaché principal » – année 2021

Arrêté du préfet du Gers

- A-SDIS32-21-144 du 08 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Sauvetage Déblaiement » - Année 2021
- A-SDIS32-21-167 du 08 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Prévention » - Année 2021
- A-SDIS32-21-176 du 08 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Directeur de secours médical » - Année 2021
- A-SDIS32-21-193 du 08 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Feux de forêts » - Année 2021
- A-SDIS32-21-210 du 08 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Risques chimiques » - Année 2021

Arrêté conjoint du préfet et du président du CASDIS

- A-SDIS32-21-194 du 26 04 2021 relatif au tableau d'avancement « Lieutenant de SPP 1° classe » – année 2021
- A-SDIS32-21-195 du 26 04 2021 relatif à la liste d'aptitude « Lieutenant de SPP 2° classe » – année 2021

Décision du directeur du SDIS du Gers

- DC-SDIS32-20-021 du 03 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés de la Chaine de commandement - année 2021
- DC-SDIS32-21-005 du 23 03 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Photo vidéo » - année 2021
- DC-SDIS32-21-006 du 12 04 2021 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « Equipe animalière » - année 2021



**SDIS
32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

séance du 22 mars 2021

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

22 mars 2021

**DÉLIBÉRATION
N° D-SDIS32-21-011**

**CASERNEMENT DE CAZAUBON
AVANT-PROJET DÉFINITIF**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Référence : Code de la commande publique

Le conseil d'administration a adopté le principe de la rénovation partielle du centre d'incendie et de secours de Cazaubon.

La mission de maîtrise d'œuvre relative à cette réalisation a été confiée au cabinet Garcia-Lier et notifiée le 31 novembre 2020.

L'estimation du coût de l'opération en phase d'avant-projet définitif (APD) s'élève à 255.319 € HT, soit 306.382 € TTC, selon les éléments du rapport de faisabilité et avant le lancement de la consultation des entreprises.

Si cette proposition reçoit votre aval, les procédures de passation des marchés seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Lundi vingt-deux mars deux mille vingt-et-un à 15h30, dans les locaux du centre d'incendie et de secours de Condom, se sont réunis les membres du bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présents et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, 1^{er} vice-président du CASDIS, maire de Gondrin,
Monsieur Philippe DUPOUY, 2^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental.

Assistait à titre consultatif :

Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale, membre associé, en visio conférence.

Étaient excusés :

Monsieur Jean-Pierre COT, 3^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale.

Nombre de votants : 3
Voix « pour » : 3
Voix « contre » : 0
Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le 
ID : 032-283200012-20210322-D_SDIS32_21_011-AR

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du 2 novembre 2020 attribuant les compétences à son bureau ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son Président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'avant-projet définitif des travaux de réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Cazaubon tel que détaillé en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 09 04 2021

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 09 04 2021
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**SDIS
32**

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 032-283200012-20210322-D_SDIS32_21_011-AR

RÉHABILITATION DU CENTRE DE SECOURS DE CAZAUBON

Coût de l'opération au stade de l'Avant Projet Détaillé

N° lot	Intitulé / Description des lots	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Gros œuvre	24 000,00	28 800,00
Lot 2	Couverture	16 000,00	19 200,00
Lot 3	Etanchéité	15 000,00	18 000,00
Lot 4	Menuiseries extérieures	45 200,00	54 240,00
Lot 5	Bardage	55 000,00	66 000,00
Lot 6	Plâtrerie	13 000,00	15 600,00
Lot 7	Peinture	23 000,00	27 600,00
Lot 8	Electricité / VMC / Climatisation	7 800,00	9 360,00
Sous-total		199 000,00	238 800,00
	Diagnostic amiante	616,67	740,00
	Maîtrise d'Œuvre 9,00%	17 900,00	21 480,00
	OPC (compris dans MOE)		0,00
	Bureau de contrôle	2 350,00	2 820,00
	SPS	2 152,00	2 582,40
	Sous-total	23 018,67	27 622,40
	Tolérance Projet 3,00%	6 700,00	8 040,00
	Tolérance réalisation 3,00%	6 700,00	8 040,00
	Aléas 5,00%	11 100,00	13 320,00
	Actualisation chantier 2,00%	4 400,00	5 280,00
	Sous-total	28 900,00	34 680,00
	Assurance DO 2,00% (du montant des travaux+honoraires TTC)	4 400,00	5 280,00
	Sous-total	4 400,00	5 280,00
Total opération		255 318,67	306 382,40

Fait à Auch le 18 mars 2021,

**GARCIA-LIER Marie-Hélène**
Architecte D.P.L.G.2, boulevard des Pyrénées
32150 CAZAUBON
Tél. / Fax : 05 62 55 53 88
E-mail : garcia-lier@wanadoo.fr
N° SIRET : 400 908 697 00027 - PE 742 A

Le Chef du Service Infrastructure

Cyrille CABALLE

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

22 mars 2021

**DÉLIBÉRATION
N° D-SDIS32-21-012**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT À MONTESQUIOU
ACQUISITION DU TERRAIN**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Les locaux de l'actuel centre d'incendie et de secours de Montesquiou sont vétustes, sous dimensionnés et ne répondent plus aux conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la qualité du service. Afin de maintenir un haut niveau de réponse, le SDIS a inscrit dans sa programmation pluriannuelle d'investissement, la construction d'un nouveau casernement.

Dans le cadre de ce projet, la commune s'est engagée à céder au titre de l'euro symbolique, le terrain viabilisé sur lequel sera érigé le bâtiment. Après analyses techniques, le SDIS a fait connaître son accord sur le terrain proposé à cet effet par la commune.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrale D 525 de 02ha 09a et 88ca sis au lieu-dit A Barres sur la commune de Montesquiou. Cette parcelle fera l'objet d'une division à hauteur de 3.500 m² à 5.000 m² permettant l'implantation du centre de secours. La valeur vénale de la surface cédée sera estimée au prorata du coût d'acquisition du dit terrain par la mairie de Montesquiou. Pour mémoire et à titre informatif, l'ensemble des terrains acquis par la mairie de Montesquiou représente une surface totale de 03ha 46a 71ca pour un coût de 12.134,85 € (acte notarié du 25/02/2021).

Par ailleurs, en vertu de la délibération de notre assemblée n° D-SDIS32-17-037 du 15 juin 2017, relative au financement des constructions, réhabilitations et/ou extensions des centres d'incendie et de secours, le principe d'un cofinancement à hauteur de 50% du montant définitif de l'opération (frais liés aux prestations intellectuelles compris), réparti sur les exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023, s'applique à ce programme.

Le conseil municipal de Montesquiou devra valider cet engagement financier. En l'état actuel du dossier, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1.020.000,00 € TTC, soit 850.000,00 € HT.

Une convention de financement sera établie à l'issue de la phase de consultation des entreprises qui prendra en compte le coût définitif des travaux.

Par conséquent, il est proposé aux membres de notre assemblée de bien vouloir m'autoriser à :

- Procéder à l'acquisition du terrain considéré moyennant l'euro symbolique ;
- Signer l'acte de cession en la forme administrative ;
- Signer la convention de financement à intervenir avec la commune de Montesquiou.

Lundi vingt-deux mars deux mille vingt-et-un à 15h30, dans les locaux du centre d'incendie et de secours de Condom, se sont réunis les membres du bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présents et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil
Monsieur Didier DUPRONT, 1^{er} vice-président du CASDIS, maire de Gondrin,
Monsieur Philippe DUPOUY, 2^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental.

Assistait à titre consultatif :

Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale, membre associé, en visio conférence.

Étaient excusé.es :

Monsieur Jean-Pierre COT, 3^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale, membre supplémenteaire.

Nombre de votants :	3
Voix « pour » :	3
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du 2 novembre 2020 attribuant les compétences à son bureau ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son Président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE son président à :

- **Procéder à l'acquisition du terrain considéré moyennant l'euro symbolique ;**
- **Signer l'acte de cession en la forme administrative ;**
- **Signer la convention de financement à intervenir avec la commune de Montesquiou.**

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 09 04 2021

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 09 04 2021
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

22 mars 2021

**DÉLIBÉRATION
N° D-SDIS32-21-013**

RÉFORME DE MATÉRIELS

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Annexe : Tableau récapitulatif des matériels à réformer

Compte tenu de l'amortissement des biens et de leur état de vétusté, il est préconisé de procéder à la réforme des matériels selon la procédure classique en la matière.

Dans la mesure où cette proposition recevrait votre aval, je vous saurais gré de m'autoriser à procéder, selon leur état, soit à :

- leur mise en vente,
- leur destruction,
- leur attribution à titre gratuit à des associations caritatives.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir prendre connaissance des équipements considérés, listés en annexe du présent rapport.

Lundi vingt-deux mars deux mille vingt-et-un à 15h30, dans les locaux du centre d'incendie et de secours de Condom, se sont réunis les membres du bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présents et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Didier DUPRONT, 1^{er} vice-président du CASDIS, maire de Gondrin,
Monsieur Philippe DUPOUY, 2^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental.

Assistait à titre consultatif :

Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale, membre associé, en visio conférence.

Étaient excusé.es :

Monsieur Jean-Pierre COT, 3^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,
Madame Françoise CASALE, conseillère départementale, membre supplémentaire.

Nombre de votants :	3
Voix « pour » :	3
Voix « contre » :	0
Abstentions :	0

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du 2 novembre 2020 attribuant les compétences à son bureau ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son Président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réforme des matériels listés en annexe ;
- **AUTORISE** son président à procéder, selon leur état, à leur mise en vente, leur destruction ou leur attribution à titre gratuit à des associations caritatives.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le 09 04 2021

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le 09 04 2021
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

**SDIS
32**

Annexe au rapport n° R-SDIS

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le 
ID : 032-283200012-20210322-D_SDIS32_21_013-AR

LISTE DES MATÉRIELS PROPOSÉS À LA RÉFORME

MATERIEL ROULANT									
Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	Montant d'achat	Observations
			Type	Marque	Immatriculation				
21561									
21561	MANS 1089	1	CCF	RENAULT	324 LS 32	1997	28214	67 082,60	REFORME
21561	MANS 1111	1	EQUIPEMENT CCF	CAMIVA				63 245,61	
TOTAL 21561							130 328,21 €		
2182									
2182	MANS 01811	1	VL KANGOO	RENAULT	5664MK32	2005	139805	13 139,60	REFORME
2182	20113598	1	VL CLIO	RENAULT	BS-383-NL	2011	283785	7 900,00	REFORME
TOTAL 2182							21 039,60 €		
PETIT MATÉRIEL									
Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	Montant d'achat	Observations
			Type	Marque	Immatriculation				
21568									
21568	20093016		ECHELLE A COULISSE (3016)			22/06/2009		2 776,04	REFORME
21568	20093038		PROPORTIONNEURS MELANGEURS (3038)			28/09/2009		7 044,92	REFORME
21568	20093087		WADERS (3087)			02/12/2009		2 050,54	REFORME
21568	20093122		cisaille holmatro CU 3035 NCT (3122)			11/12/2009		1 853,80	REFORME
21568	20102961		Paire de rangers selon le deta (3225)			28/04/2010		632,15	REFORME
21568	20103165		CEINTURES + LONGES (3165)			14/01/2010		2 919,32	REFORME
21568	20103169		parkas SP (3169)			14/01/2010		5 468,11	REFORME
21568	20103252		ANNOURN. MATER. DESINCAR. (2899)			31/12/2010		511,1	REFORME
21568	20103252		LOTS DE DESINCARCERATION - Equ (3252)			03/06/2010		14 648,57	REFORME
21568	20103308		Parkas SP (3308)			04/08/2010		6 379,46	REFORME
21568	20103333		Waders selon détail joint (3333)			21/09/2010		2 278,38	REFORME
21568	20103424		Echelles à crochet (3424)			13/12/2010		2 358,63	REFORME
21568	20103425		Echelles télescopiques (3425)			13/12/2010		4 689,04	REFORME
21568	20103426		Echelles 2 plans (3426)			13/12/2010		18 394,24	REFORME
21568	20103427		Echelles marchepied (3427)			13/12/2010		597,82	REFORME
21568	20103430		Rangers (selon le détail joint (3441)			24/12/2010		7 585,75	REFORME
21568	20103431		Jambières de tronçonnage (3442)			24/12/2010		821,53	REFORME
21568	20103439		Paires de rangers selon le dét (3443)			24/12/2010		15 358,08	REFORME
21568	20113601		OUTIL DE FORCEMENT ET DEBLAI (3601)			16/08/2011		2 176,96	REFORME

PETIT MATÉRIEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 032-283200012-20210322-D_SDIS32_21_013-AR

Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	d'achat	Observations
			Type	Marque	Immatriculation				
21568	20113663		CASQUE ROUGE (3663)			04/11/2011		68,41	REFORME
21568	20113681		CORDE AMARRAGE FIX BARRAGE (3681)			18/11/2011		167,44	REFORME
21568	20124409		S CAP BOITE CARTON (4409)			27/04/2012		1 991,34	REFORME
21568	20124410		VESTES TEXTILES (4410)			10/05/2012		35 305,93	REFORME
21568	20124530		CHASSIS COMPLET (4530)			15/10/2012		3 910,92	REFORME
21568	20134684		MATERIEL DE DESINCARCERATION (4684)			27/02/2013		15 272,92	REFORME
21568	20134828		CAMERA THERMIQUE (4828)			11/10/2013		3 701,62	REFORME
21568	20134861		S'CAP BOITE CARTON (4861)			18/11/2013		2 279,58	REFORME
21568	20145055		LOT DE SD - BANDIT HARNAIS (5055)			28/05/2014		852,84	REFORME
21568	20145060		DETECTEUR D'IMMOBILITE (5060)			06/06/2014		2 875,20	REFORME
21568	20145075		DETECTEUR D IMMOBILITE SCOUT (5075)			09/07/2014		2 156,40	REFORME
21568	20145081		EXTINCTEUR EAU + ADDIFIF 6 L (5081)			18/07/2014		122,4	REFORME
21568	20145082		EXTINCTEUR POUDRE 2 KG ABC (5082)			18/07/2014		312	REFORME
21568	20145083		EXTINCTEUR POUDRE 9 KG ABC (5083)			18/07/2014		2 268,00	REFORME
21568	20145084		EXTINCTEUR POUDRE 6KG ABC (5084)			18/07/2014		122,4	REFORME
21568	20145085		RECHARGE ECHANGE STANDARD CO2 (5085)			18/07/2014		670,32	REFORME
21568	20145086		RECHARGE ECH. STANDARD CO2 5KG (5086)			18/07/2014		324	REFORME
21568	20145199		MATERIEL CHIMIQUE GANTS (5199)			20/11/2014		41,59	REFORME
21568	20155294		TUYAU REFOULT P80 ROUGE 20M (5294)			02/04/2015		501,02	REFORME
21568	20155296		BLOUSONS COUPE-VENT (5296)			02/04/2015		5 610,00	REFORME
21568	20155307		CLAIE DE PORTAGE AJUSTABLE (5307)			10/04/2015		1 586,54	REFORME
21568	20155372		EXTINCTEUR EAU PULVERISEE 6 L (5372)			22/06/2015		122,4	REFORME
21568	20155373		EXTINCTEUR POUDRE 2 KG (5373)			22/06/2015		62,4	REFORME
21568	20155376		ECHANGE SATANDARD CO2 2KG (5376)			22/06/2015		430,92	REFORME
21568	20155377		ECHANGE STANDARD CO2 5 KG (5377)			22/06/2015		777,6	REFORME
21568	20155426		DETECTEURS D IMMOBILITE (5426)			28/09/2015		17 700,00	REFORME
21568	20155427		LOT DE 20 CLES SUPPLEM. (5427)			28/09/2015		168	REFORME
21568	20165618		BLOUSONS COUPE VENT (5618)			25/04/2016		2 244,00	REFORME
21568	MANS01791		CISAILLE (94)			01/09/2005		2 699,97	REFORME
21568	MANS01804		APP.PIRATOIRES ISOLANTS (110)			16/09/2005		4 233,84	REFORME
21568	MANS01842		LANCES TUYAUX (155)			01/12/2005		9 822,75	REFORME
21568	MANS0184901		VESTES DE CUIR (163)			12/12/2005		9 453,18	REFORME
21568	MANS1181		POMPES SUBMERSIBLES (870)			21/10/1998		7 767,81	REFORME
21568	MANS127301		POMPE EPUIS.ELECT. COMPLETE (970)			24/08/1999		1 614,23	REFORME
21568	MANS127302		POMPE D EPUISEMENT ELECTRIQUE (971)			24/08/1999		1 614,23	REFORME
21568	MANS127303		POMPE D EPUISEMENT ELECTRIQUE (972)			24/08/1999		1 614,23	REFORME
21568	MANS127304		POMPE D EPUISEMENT ELECTRIQUE (973)			24/08/1999		1 614,23	REFORME
21568	MANS127305		POMPE D EPUISEMENT ELECTRIQUE (974)			24/08/1999		1 614,23	REFORME
21568	MANS127704		TUYAUX DIAM. 25.20M (981)			09/08/1999		742,49	REFORME
21568	MANS1279		LANCES AVEC ROBINET (983)			16/08/1999		264,2	REFORME
21568	MANS128001		DEBIMETRE COMPLET (984)			30/07/1999		3 016,12	REFORME
21568	MANS128002		DEBIMETRE COMPLET (985)			30/07/1999		3 016,12	REFORME
21568	MANS128003		DEBIMETRE COMPLET (986)			30/07/1999		3 016,12	REFORME
21568	MANS128004		DEBIMETRE COMPLET (987)			30/07/1999		3 016,12	REFORME
21568	MANS128005		DEBIMETRE COMPLET (988)			30/07/1999		3 016,12	REFORME
21568	MANS128401		POMPE D EPUISEMENT (991)			30/08/1999		1 020,54	REFORME
21568	MANS128402		POMPE D EPUISEMENT (992)			30/08/1999		1 020,54	REFORME
21568	MANS128403		POMPE D EPUISEMENT (993)			30/08/1999		1 020,54	REFORME
21568	MANS128404		POMPE D EPUISEMENT (994)			30/08/1999		1 020,54	REFORME

PETIT MATÉRIEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 032-283200012-20210322-D_SDIS32_21_013-AR

Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	d'achat	Observations
			Type	Marque	Immatriculation				
21568	MANS128405		POMPE D EPUISEMENT (995)			30/08/1999		1 020,54	REFORME
21568	MANS130301		LANCE QUADRAFOF 150 GFR (1021)			14/10/1999		1 712,59	REFORME
21568	MANS130302		LANCE QUADRAFOG 600 DSP 40 (1022)			14/10/1999		3 650,23	REFORME
21568	MANS130303		LANCE MOUS., PRO. 200LMNDSP40 (1023)			14/10/1999		2 074,78	REFORME
21568	MANS1309		MOTOP. EPUIS DEBIT 60M3.H (1030)			25/10/1999		877,17	REFORME
21568	MANS1310		MOTOPOMPE DEBIT 24M 3.H (1031)			25/10/1999		826,42	REFORME
21568	MANS1320		MOTOPOME FLOTTANTE 8CV (1046)			03/12/1999		1 709,84	REFORME
21568	MANS1334		ENSEMBLES ARI (1066)			01/01/2000		32 366,68	REFORME
21568	MANS137401		TUYAUX DIAMETRE 45 (1123)			11/07/2000		2 381,58	REFORME
21568	MANS137402		TUYAUX DIAMETRE 70 (1124)			11/07/2000		1 104,55	REFORME
21568	MANS137403		TUYAUX + MANCHONS (1125)			11/07/2000		4 097,48	REFORME
21568	MANS138501		LANC. HELIM BF200, M 200LDSP40 (1144)			12/07/2000		912,2	REFORME
21568	MANS138502		LANCES OPTRAPONS RM 500 DSP40 (1145)			12/07/2000		3 573,65	REFORME
21568	MANS138503		LANCES OPTRAPONS RM 150 GRF 20 (1146)			12/07/2000		503,23	REFORME
21568	MANS1619		VESTES CUIR (1453)			02/02/2004		7 398,99	REFORME
21568	MANS1620		VESTES CUIR (1454)			02/02/2004		12 331,65	REFORME
21568	MANS1636		APP.PIRATOIRES ISOLANTS (1486)			01/03/2004		7 989,28	REFORME
21568	MANS1657		VESTES D'INTERVENTIONS (1510)			07/05/2004		14 352,00	REFORME
21568	MANS168301		SOUPLESEC STAND. 45 LR 20 SDP (1538)			12/08/2004		2 295,84	REFORME
21568	MANS168302		REMIFLEX CLASSI FLUO70LR40DSP (1539)			12/08/2004		3 684,16	REFORME
21568	MANS1701		VESTES D'INTERVENTIONS (1575)			27/09/2004		9 568,00	REFORME
21568	MANS171801		TUY. SOUPLESEC STAND. 45 LR 20 (1592)			12/11/2004		2 640,22	REFORME
21568	MANS1719		TUY. REMIFLEX FLUO 110LR10AR (1593)			22/11/2004		1 243,36	REFORME
21568	MANS2261		MARC 07031 Lt 3/VESTE DE CUIR (2099)			07/09/2007		20 849,27	REFORME
21568	MANS229402		ECH. CRO ALU 4M 4,22M (QTE 2) (2150)			15/10/2007		533,96	REFORME
21568	MANS229403		ECH. COULIS. 3.05 X 5.30 M (2151)			15/10/2007		582,86	REFORME
21568	MANS275903		ECHELLES TELESTEPS (2777)			06/11/2008		252,48	REFORME
21568	MANS283301		20 CEINTURONS D'INTERVENTION (2863)			15/01/2009		1 039,08	REFORME
21568	MANS283302		20 LONGES REGL. MAINTIEN TRAV. (2864)			15/01/2009		629,1	REFORME
21568	MANS2841		MARC 08024 Lt 7/ SURPANTALONS (2878)			02/02/2009		2 585,17	REFORME
TOTAL 21568							407 195,14 €		
21578	20093048		TRONCONNEUSE (3048)			26/11/2009		3 460,09	REFORME
21578	20093052		OUTIL DE FORCEMENT+DEBLAIEMENT (3052)			26/11/2009		2 432,37	REFORME
21578	20093053		DETECTEUR CO (3053)			22/07/2009		1 839,45	REFORME
21578	20093055		EXPLOSIMETRE (3055)			18/08/2009		418,60	REFORME
21578	20103177		tronçonneuses grand modèle (3177)			18/01/2010		9 627,80	REFORME
21578	20103301		Tronçonneuses avec matériel co (3301)			28/07/2010		4 186,00	REFORME
21578	20124399		LAVE-LINGE CIP AUCH (4399)			12/04/2012		424,51	REFORME
21578	20134727		SUPPORT DE LAMPE F1 (4727)			25/01/2013		1 291,68	REFORME
21578	20134728		LAMPE XP LED (4728)			25/01/2013		1 524,90	REFORME
21578	20134729		LAMPE XP LED RECHARGEABLE (4729)			25/01/2013		19 869,27	REFORME
21578	20134730		CHARGEUR PAR 3 (4730)			25/01/2013		1 460,91	REFORME
21578	20134880		LAMPES DE CASQUE RECHARGEABLE (4880)			04/12/2013		29 321,48	REFORME
21578	20145064		COMPRESSEUR (5064)			23/06/2014		99,90	REFORME
21578	20155562		POMPE SERPILLIERE EPS (5562)			05/03/2015		1 669,78	REFORME
21578	MANS01788		ASPIRATEUR 1250W 54L EAU (91)			12/08/2005		825,24	REFORME
21578	MANS01817		ASPIRATEUR 429 POMPE REFOUL. (123)			14/10/2005		1 185,12	REFORME
21578	MANS1264		NETTOY. HP160B.5KW 400 HDS 699 (958)			30/06/1999		2 469,52	REFORME

PETIT MATÉRIEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le 
 ID : 032-283200012-20210322-D_SDIS32_21_013-AR

Article budgétaire	N° inventaire	Quantité	Désignation du bien			Date d'acquisition	Kilométrage	d'achat	Observations
			Type	Marque	Immatriculation				
21578	MANS128501		NETTOYEUR HAUTE PRESSION 170B (996)			31/08/1999		665,55	REFORME
21578	MANS128502		NETTOYEUR HAUTE PRESSION 170B (997)			31/08/1999		665,55	REFORME
21578	MANS128503		NETTOYEUR HAUTE PRESSION 170B (998)			31/08/1999		665,55	REFORME
21578	MANS128504		NETTOYEUR HAUTE PRESSION 170B (999)			31/08/1999		665,55	REFORME
21578	MANS128505		NETTOYEUR HAUTE PRESSION 170B (1000)			31/08/1999		665,55	REFORME
21578	MANS128601		GR. ELECT. PROLX3000 T 1174 (1001)			31/08/1999		10 148,71	REFORME
21578	MANS128602		GROU. ELECT. TECHNIC SX 7500 (1002)			31/08/1999		2 176,83	REFORME
21578	MANS1287		TRONCONNEUSE 2050 JONSERED (1003)			10/09/1999		2 134,28	REFORME
21578	MANS1290		COMPRESSEUR FIXE A AIR COMPLET (1006)			30/09/1999		29 971,80	REFORME
21578	MANS129301		TRONCONNEUSE 2050 JONSERED (1009)			17/09/1999		426,86	REFORME
21578	MANS129302		TRONCONNEUSE 2050 JONSERED (1010)			17/09/1999		426,86	REFORME
21578	MANS129303		TRONCONNEUSE 2050 JONSERED (1011)			17/09/1999		426,86	REFORME
21578	MANS134301		GROUPE ELECTROGENE SDMO LX3000 (1073)			31/03/2000		864,11	REFORME
21578	MANS134302		GROUPE ELECTROGENE SDMO LX3000 (1074)			31/03/2000		864,11	REFORME
21578	MANS134303		GROUPE ELECTROGENE SDMO LX3000 (1075)			31/03/2000		864,11	REFORME
21578	MANS134304		GROUPE ELECTROGENE SDMO LX3000 (1076)			31/03/2000		864,11	REFORME
21578	MANS1367		NETTOYEUR HAUTE PRESSION 230 V (1106)			30/06/2000		4 102,40	REFORME
21578	MANS137001		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1112)			20/07/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137002		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1113)			20/07/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137003		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1114)			20/07/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137004		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1115)			01/08/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137005		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1116)			20/07/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137006		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1117)			20/07/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137007		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1118)			20/07/2000		419,36	REFORME
21578	MANS137008		TRONCONNEUSE JONSERED MOD 2050 (1119)			01/08/2000		419,36	REFORME
21578	MANS1709		BARRAGE COMPLET DE 15 M (1583)			21/10/2004		1 455,53	REFORME
21578	MANS1710		CHARGEUR DEMARREUR GYSTART (1584)			20/10/2004		1 399,32	REFORME
21578	MANS2073		NETTOYEUR EAU FROIDE (1888)			07/02/2007		1 554,80	REFORME
21578	MANS2298		NETTOY. HP EAU FROIDE 130 BARS (2155)			02/08/2007		3 520,19	REFORME
21578	MANS2371		NETTOY. HP EAU FROIDE 130 BARS (2274)			29/11/2007		1 173,40	REFORME
21578	MANS2723		4 NETTOY. HP EAU FROIDE (2723)			16/10/2008		2 417,21	REFORME
21578	MANS2748		5 TRONCONNEUSES + ACCESSOIRES (2762)			20/11/2008		3 460,09	REFORME
21578	MANS2754		DETECTEURS CO (2770)			27/11/2008		1 626,56	REFORME
TOTAL 21568							158 667,39 €		
TOTAL GENERAL							717 230,34 €		



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



ARRETES DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**SDIS
32**

Arrêté N° A-SDIS32-20-320

**Relatif aux lignes directrices de gestion
(Orientations en matière de promotion)**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Considérant le Bilan Social (*Rapport Social Unique à partir de 2021*) de l'établissement,

Considérant l'avis du comité technique en date du 7 décembre 2020 ;

Considérant l'avis du conseil d'administration en date du 15 décembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 : Les lignes directrices de gestion relatives aux orientations en matière de promotion définies pour l'établissement figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion des personnels s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Fait à AUCH, le **31 DEC, 2020**

Le Président
du Conseil d'Administration
du S.D.I.S. du Gers,


Bernard GENDRE



SDIS
32

ARRÊTÉ

Portant sur la composition de la Commission Médicale Consultative
Du Service de Santé et de Secours Médical

N° A-SDIS32-20-406

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
- VU** La loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** L'arrêté conjoint du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et du Président du Conseil d'Administration du SDIS en date du 8 octobre 2015 portant intégration de Madame Emmanuelle BOUNY en qualité de Pharmacienne Capitaine du Service de Santé et de Secours Médical ;
- VU** L'arrêté conjoint du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et du Président du Conseil d'Administration du SDIS en date du 10 mars 2020 portant nomination de Monsieur Franck BARDENAT en qualité de Médecin Chef Adjoint du Service de Santé et de Secours Médical ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 18 novembre 2020, la composition de la Commission Médicale Consultative du Service de Santé et de Secours Médical est fixée comme suit :

- **La Médecin-Cheffe du Service de Santé et de Secours Médical, Présidente**
 - Médecin Commandante Emilie MERCIER
- **Le Médecin-chef adjoint**
 - Médecin Commandant Franck BARDENAT
- **La Pharmacienne-chef**
 - Pharmacienne Capitaine Lisbeth DEGUILHEM
- **Deux médecins**
 - Médecin-Colonel Gilles PALOQUE
 - Médecin-Commandant Jean Maurice GUEZ

▪ **Un Pharmacien**

- Pharmacienne Capitaine Emmanuelle BOUNY

▪ **Deux Infirmiers**

- Infirmier Chef Florent ZADRO
- Infirmier Principal Sébastien SERENG

▪ **Le Vétérinaire-chef**

- Vétérinaire Commandant Alain COLNAT

Article 2 :

La Commission peut être convoquée pour avis sur les questions dont elle est saisie par le Président ou par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers ;

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers.

Fait à Auch, le 22 MARS 2021

Le Président du conseil d'administration
du SDIS du Gers,



Bernard GENDRE

Arrêté transmis et reçu en Préfecture le

Le Président du conseil d'administration certifie que le présent arrêté a été affiché le
et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers



**SDIS
32**

ARRETE N° A-SDIS32-21-156
Portant tableau d'avancement au grade d'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
au titre de 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n°D-SDIS32-20-065 en date du 12 décembre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

n 1 – Jean-Michel DUBOSC
n°2 – Christine DANTIN
n°3 – Jean-Michel ALLAMAND
n°3 – Yannick MAZUROWSKI

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **26 AVR. 2021**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers


Bernard GENDRE



SDIS
32

ARRETE N° A-SDIS32-21-196

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération n°D-SDIS32-20-065 en date du 12 décembre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

n°1 – Catherine DALLE CARBONARE

n°2 – Sandrine MELET

n°3 – Anne LARCHER

n° 4 – Valérie PELLEGRINO

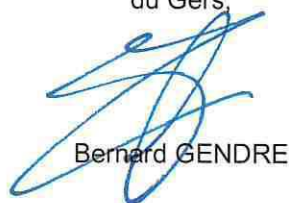
Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le

26 AVR. 2021

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,



Bernard GENDRE



SDIS
32

ARRETE N° A-SDIS32-21-196

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU la délibération n°D-SDIS32-20-065 en date du 12 décembre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

VU la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

n°1 – RAMECKI Anne
n°2 – COLOMBO Virginie

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le

26 AVR. 2021

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,



Bernard GENDRE



SDIS
32

ARRETE N° A-SDIS32-21-197

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n°D-SDIS32-20-065 en date du 12 décembre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

n°1 – COLOMBO Arnaud

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le

26 AVR. 2021

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,

Bernard GENDRE



SDIS
32

ARRETE N° A-SDIS32-21-198

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n°D-SDIS32-20-065 en date du 12 décembre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

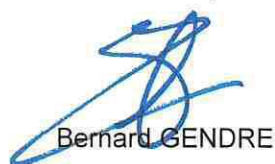
n°1 – CLARAC Sandra

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **26 AVR. 2021**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,



Bernard GENDRE



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



ARRETES DU PREFET



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

**portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
Sauvetage Déblaiement
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021**

**LE PRÉFET DU GERS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers ;

VU l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au Sauvetage Déblaiement ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des personnels spécialisés dans le domaine du sauvetage-déblaiement du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2021 est établie comme suit :

Nom – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant	SDE 3	CS Condom
FERRES Jean-Louis	Colonel Hors Classe	SDE 3	DD SIS
GOURIER Eric	Capitaine	SDE 3	CS Auch
BARREILLE Alain	Adjudant-chef	SDE 2	Cie Armagnac
LEXPERT Rafaël	Adjudant-chef	SDE 2	CS L'Isle Jourdain

Nom – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
ORTHOLAN Nicolas	Adjudant-chef	SDE 2	CS Auch <i>CS Mirande</i>
PHILIPPE Nicolas	Adjudant-chef	SDE 2	CS L'Isle Jourdain
TARRAUBE Raphael	Adjudant	SDE 2	CS Condom
ABADIE Bruno	Adjudant-chef	SDE 1	CS L'Isle de Noé
ABADIE Jean-Christophe	Caporal-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
AUTEFAGE Denis	Adjudant-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
BARRERE Kassandra	Infirmière	SDE 1	CS Eauze
BIANCHI Patrice	Caporal	SDE 1	CS Riscle
BOUTIN Stéphanie	Adjudante	SDE 1	CPI Pavie
CARRETE David	Adjudant-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
CAUNEGRE Raphaël	Lieutenant	SDE 1	CPI Montesquiou
CLAIRE Virginie	Adjudante	SDE 1	CS Condom
DAVANT Philippe	Sergent-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
DAVANT Yoan	Caporal-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
ENDERLI Frédéric	Adjudant	SDE 1	CS Condom <i>CPI Aignan</i>
FADELLI Fabrice	Adjudant	SDE 1	CS Auch
GAUDOU Julien	Sergent	SDE 1	CS Mirande
GAUTHIER Kévin	Caporal-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
GAUZERE Hervé	Lieutenant	SDE 1	CS Eauze <i>CPI Le Houga</i>
JOJO Jean-Noël	Adjudant-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
LACLOTTE Mickael	Lieutenant	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
LALANNE Philippe	Capitaine	SDE 1	CS Auch
LAMOULIE Lionel	Adjudant-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
LARRUE Patrick	Caporal-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
LEDORNER Damien	Caporal-chef	SDE 1	CS Condom
LOICHOT Mathieu	Sergent-chef	SDE 1	CS Lectoure
LOPEZ Fabrice	Adjudant	SDE 1	CS Riscle

Nom – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
LUPEAU Nicolas	Sergent	SDE 1	CS Miélan
MARTIN Christophe	Caporal-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
MASSONNAT Ulrich	Sergent-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain
MEILLAN Anthony	Sergent-chef	SDE 1	CS Eauze
MENDEZ Johnny	Adjudant-chef	SDE 1	CS Eauze
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	SDE 1	CS L'Isle Jourdain <i>CS Fleurance</i>
MOMBERTRAND Paul	Caporal-chef	SDE 1	CS Condom
PIAI Ludovic	Lieutenant	SDE 1	CS Castéra-Verduzan
ROBLIQUE Pascal	Lieutenant	SDE 1	CS Eauze
TREMOULET André	Lieutenant	SDE 1	DD SIS <i>Cie Armagnac</i>
VACCARO Mickael	Caporal-chef	SDE 1	CS Vic Fezensac
VALLIN Andréol	Caporal-chef	SDE 1	CS Lombez
VILLE Yoan	Caporal	SDE 1	CS Auch
ZADRO Florent	Infirmier Hors Classe	SDE 1	DD SIS <i>CS Fleurance</i>
ZAVATTIERO Martine	Sergente-chef	SDE 1	CS Mirande

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérékurs citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense Sud et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Gers.

Auch, le **- 8 MARS 2021**

Pour le Préfet et par délégation
Directeur des Services du Cabinet

Le préfet

Benoît COURTIAUD





PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

**portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
Prévention
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021**

**LE PRÉFET DU GERS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers ;

VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 modifié fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des personnels spécialisés dans le domaine de la prévention du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2021 est établie comme suit :

NOM – Prénom	Grade	Niveau *	Affectation Emploi tenu
BIFFI Patrick	Capitaine	PRV 3	DD SIS Chef du Service Analyse et Prévention des Risques
BASTIEN Frédéric	Commandant	PRV 2	DD SIS Chef du Groupement des affaires administratives et financières
BERNIER Périg	Commandant	PRV 2	DD SIS Chef du Groupement des Services Opérationnels
CLAVERIE Christophe	Commandant	PRV 2	Groupement NORD Chef du Groupement

NOM – Prénom	Grade	Niveau *	Affectation Emploi tenu
GADAL Benjamin	Commandant	PRV 2	Groupement SUD OUEST Chef du Groupement
GOURIER Eric	Capitaine	PRV 2	Groupement CENTRE EST Chef du Groupement par intérim
LAHAEYE Eric	Lieutenant	PRV 2	DD SIS Adjoint au Chef de Service Prévention
PAULEAU Eric	Lieutenant	PRV 1	DD SIS Chef du service préparation et mise en œuvre opérationnelle
VIVES Jean-Luc	Adjudant	PRV 2	DD SIS Préventionniste
BOUE Christophe	Adjudant-chef	PRV 1	CS AUCH Agent au bureau prévention / prévision
GAÜZERE Hervé	Lieutenant	PRV 1	CS EAUZE Chef de Centre
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	PRV 1	CS L'ISLE JOURDAIN Agent au bureau prévention / prévision
LARCHER Anne	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl.	AP 1	DD SIS Secrétariat du groupement des services opérationnels
NADALUTTI Christine	Adjoint Adm. Principal 1 ^{er} cl.	AP 1	DD SIS Secrétariat du groupement des services opérationnels

*** Niveau :**

- PRV 3 : Responsable départemental
- PRV 2 : Préventionniste
- PRV 1 : Agent de prévention
- AP 1 : Agent de prévention

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécourts citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense Sud et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Gers.

Auch, le **- 8 MARS 2021**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Services du Cabinet
Le préfet



Benoît COURTIAUD



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

**portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
Directeurs des Secours Médicaux
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021**

**LE PRÉFET DU GERS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

VU le Plan ORSEC – Nombreuses Victimes (Plan Rouge) établi par la Préfecture du Gers en date du 27 juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des médecins pouvant assurer la fonction de Directeurs des Secours Médicaux (D.S.M.) au titre de l'année 2021 est établie selon le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense Sud et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Gers.

Auch, le **8 MARS 2021**

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
Directeur des Services du Cabinet



Benoît COURTIAUD



Liste des médecins pouvant assurer la fonction de D.S.M. à appeler en cascade

Nom	Prénom	Service	Lieu d'exercice	Domicile	Tel Fixe Professionnel	Tel portable	Tel fixe privé
MERCIER	Emilie	SDIS	AUCH	AUCH	05 42 54 12 50	06 45 69 04 49	06 98 99 04 09
TRAN	Jean Claude	SAMU/SDIS	AUCH	MIRAMONT d'ASTARAC	05 62 61 32 32	06 17 68 23 13	05 62 64 10 06
GUILLAUME	Laurent	SAMU	AUCH	LA SALVETAT ST GILLES	05 62 61 32 03	06 95 05 23 72	05 61 86 28 56
GUEZ	Jean Maurice	SAMU / SDIS	AUCH	AUCH	05 62 61 32 03	06 86 06 20 95	
GARCIA	Jean Michel	SDIS	CASTERA VERDUZAN	CASTERA VERDUZAN	05 62 68 17 09	06 08 25 04 09	05 62 68 17 09
BALLENGHIEN	Isabelle	SDIS	MIRADOUX	FLAMARENS	05 62 28 60 99	06 71 00 62 60	05 62 28 61 13
FRAYSSIGNES	Isabelle	SAMU/SDIS	AUCH	AIGNAN	05 62 61 32 03	06 07 19 48 67	05 62 09 20 74
BARDENAT	Franck	SDIS	AUCH	PINS JUSTARET		06 88 80 13 06	
DE BRITO	Monique	SAMU/SDIS	AUCH	FLEURANCE	05 62 64 71 54	06 85 90 60 46	05 62 64 71 54
VON HAUSEN	Stéphanie	SDIS	CASTELNAU d'AUZAN	CASTELNAU d'AUZAN	05 62 29 26 30	06 74 28 25 03	
BOUE	Amélie	SDIS	AUCH	LECTOURE		06 79 05 41 39	
HUREAU	Sophie	SDIS	SAINT PUY	CASTERA VERDUZAN	05 62 28 05 19	06 77 43 67 29	05 62 29 26 15
MOURAS	Yannick	SDIS	MIRANDE	MIRANDE	05 62 66 55 84	06 14 90 21 43	05 62 66 63 49
CAMELOT	David	SDIS	AUCH	MAUBEC		06 08 33 05 10	
MASSOUDI	Ramses	SDIS	AUCH	SAINT LARY		06 84 34 17 45	
CAYARCY	Camille	SAMU	AUCH	SAINT-GAUDENS		06 08 00 07 02	
PETROVICIU	Lucian	SDIS	AUCH	ENCAUSSE		06 28 07 68 06	

Médecin chef SDIS
Emilie MERCIER

A Auch le : 21/10/2021

Médecin directeur SAMU 32
Jean-Claude TRAN



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
Feux de Forêts
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021

LE PRÉFET DU GERS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers ;

VU l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié fixant le guide national de référence relatif aux feux de forêts ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des personnels spécialisés dans la lutte contre les feux de forêts du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2021 est établie comme suit :

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
FERRES Jean-Louis	Colonel Hors Classe	5	DD SIS
PERGAUD Xavier	Colonel	4	DD SIS
CLAVERIE Christophe	Commandant	4 (CT FDF)	Groupe ment NORD
GADAL Benjamin	Commandant	4	Groupe ment SUD OUEST
CAVILLON Guy	Lieutenant	3	DD SIS
GAÜZERE Hervé	Lieutenant	3	CS EAUZE CPI Le Houga

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
GOURIER Eric	Capitaine	3	CS Auch
LABORDE Jean-Pierre	Commandant	3	DD SIS <i>Cie Save Gimone</i>
LE PORS Ludovic	Sergent <i>Lieutenant</i>	3	DD SIS <i>CS Mauvezin</i>
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	3	CS L'Isle-Jourdain <i>CS Auch</i>
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant	3	CS Condom
PASCHE David	Capitaine	3	DD SIS
BARBIER Pascal	Lieutenant	2	CS Nogaro <i>CS Mirande</i>
BERDOT Stéphane	Adjudant-chef	2	CS Auch <i>CPI Barcelonne du Gers</i>
BETBEZE Sébastien	Adjudant-chef	2	CPI L'Isle-de-Noé
BONCOURRE Joël	Adjudant-chef	2	CS Condom
BORGELA Jean-Baptiste	Adjudant-chef	2	CS Cazaubon
BOUSIGON David	Adjudant	2	CS Auch
CADART Valentin	Sergent	2	CS Auch <i>CS Eauze</i>
CARRETE David	Adjudant-chef	2	CS L'Isle-Jourdain
CECCATO Mathieu	Adjudant-chef	2	CS Auch
CHANAVAT Loïc	Adjudant-chef	2	DD SIS <i>CS Auch</i>
DUDON Aldric	Adjudant-chef	2	CS Cazaubon
DUQUENOY Sébastien	Adjudant	2	CS Auch
ENDERLI Frédéric	Adjudant	2	CS Condom <i>CPI Aignan</i>
GARCIA Stéphane	Lieutenant	2	CS Samatan
GHILBERT Thierry	Adjudant-chef	2	DD SIS <i>CS Auch</i>
GRIMAUX Sylvain	Adjudant-chef	2	CS Samatan
IMMER Patrice	Adjudant-chef	2	CS Condom
LAFONTAN Ludovic	Lieutenant	2	CPI Montréal du Gers

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
LALANNE Philippe	Capitaine	2	CS Auch
LAMOTHE Christophe	Adjudant-chef	2	CS Nogaro
LEPARQUOIS Philippe	Adjudant	2	CS L'Isle-Jourdain
LEXPERT Rafaël	Adjudant-chef	2	CS L'Isle-Jourdain
MANGONAUX Stéphane	Adjudant-chef	2	CS Mirande
MARTUING Yannick	Adjudant-chef	2	CS Auch CS Eauze
MELET Sébastien	Adjudant-chef	2	CS Auch
MENDEZ Johnny	Adjudant	2	CS Eauze
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	2	CS L'Isle-Jourdain CS Fleurance
ORTHOLAN Nicolas	Adjudant-chef	2	CS Auch CS Mirande
PAULEAU Eric	Lieutenant	2	DD SIS CS Auch
PERRE David	Caporal Adjudant-chef	2	DD SIS CS Condom
PEYRUSSAN Jean	Lieutenant	2	CS Mirande
PHILIPPE Nicolas	Adjudant-chef	2	CS L'Isle-Jourdain
PIMOUNET Cédric	Lieutenant	2	CS Lombez
ROUX Adrien	Adjudant	2	CPI La Romieu
TARRAUBE Raphaël	Adjudant	2	CS Condom
TREMOULET André	Lieutenant	2	DD SIS Cie Armagnac
VIGNAUX Sébastien	Adjudant-chef	2	DD SIS CS Auch
ALBERTEAU Muriel	Adjudant	1	CS Mirande
ALBINET Aymeric	Caporal	1	CPI Fourcès
ARTIS Thomas	Caporal	1	CS Condom
AUTEFAGE Denis	Adjudant-chef	1	CS L'Isle-Jourdain
BAQUE Laure	Sergent	1	CS Lombez

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
BIZON Maxime	Sergent	1	CS Lombez
BLANQUEFORT Joël	Sergent-chef	1	CS L'Isle-Jourdain
BLAYA Kévin	Sergent	1	CS Eauze
BOISON Sylvain	Adjudant	1	CPI La Romieu
BONFARNUZZO Vincent	Sergent-chef	1	CPI Marciac
BORDIGNON Lionel	Sergent	1	CPI Courrensan
*BOUE Christophe	Adjudant-chef	1	CS Auch
BRANDOLIN Mathieu	Sergent	1	CS Fleurance
BRESSON Alain	Lieutenant	1	CPI Montréal du Gers
CAMPO CASTILLO Julien	Sergent	1	CS Auch
CANESSA Yannick	Sergent	1	CPI Aignan
CHASSAIN Quentin	Sapeur	1	CS Mirande
CLOT Stéphane	Caporal	1	CS Cazaubon
CORLAITI Nicolas	Caporal-chef	1	CS Eauze
D'ANDREA Thibault	Caporal-chef	1	CS Eauze
D'HALESCOURT Nicolas	Adjudant	1	CS L'Isle-Jourdain
DAVANT Yoan	Caporal-chef	1	CS L'Isle-Jourdain
FORTIN Jérémy	Caporal-chef	1	CS Samatan
GASTON Christian	Adjudant-chef	1	CS L'Isle-Jourdain
GIMENEZ Lucas	Caporal	1	CS L'Isle-Jourdain
JEAN Fabien	Sergent-chef	1	CS Auch CS Samatan
LACAZE Gérald	Adjudant	1	CS Nogaro
LAFFITTE Paul	Adjudant	1	CS Auch CPI Plaisance du Gers
LALANNE Alain	Adjudant	1	CS Nogaro

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
LEMASSON Guillaume	Sergent	1	CS Nogaro
LOICHOT Mathieu	Sergent-chef	1	CS Lectoure
LOPEZ Benjamin	Adjudant	1	CS Auch
LOPEZ Fabrice	Adjudant	1	CPI Riscle
LUPEAU Nicolas	Sergent	1	CPI Miélan
LUPI Bruno	Sergent	1	CPI L'Isle-de-Noé
MEILLAN Anthony	Sergent-chef	1	CS Eauze
MILANI Mathias	Adjudant	1	CS Condom
MONTE Eric	Adjudant-chef	1	CS Lectoure
PAVAN Thierry	Caporal-chef	1	CS Fleurance
PEYRET René-Pierre	Sergent	1	CS Nogaro
PLUTA Sébastien	Adjudant-chef	1	CS Nogaro
POKUSA Nicolas	Adjudant-chef	1	CS Condom
PORTERIE Yoann	Sergent-chef	1	CS Fleurance
POULET Aurélien	Caporal-chef	1	CS Condom
PY Nicolas	Lieutenant	1	CS Cazaubon
RANDÉ Adrien	Sergent	1	CS Eauze
RESPAUT Aurélien	Adjudant	1	CS Auch
RICHARD Yoann	Caporal-chef	1	CS Nogaro
RICORDEAU Erwan	Caporal-chef	1	CS Nogaro
RIERA Laurent	Sergent	1	CS Auch CPI Castéra Verduzan
RIVASSEAU Guillaume	Sergent-chef	1	CS Auch
RIVIERE Christophe	Caporal-chef	1	CPI Montréal du Gers
RIVIERE Laurent	Adjudant	1	CS Auch

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
SABARROS Pierre-Marc	Adjudant	1	CS Saint-Clar
SABATIER Romain	Sergent	1	CPI Riscle
SAINT-CRIQ Michel	Adjudant-chef	1	CS Samatan
SANCHEZ Brice	Caporal-chef	1	CS L'Isle-Jourdain
SERAYET Corentin	Sapeur	1	CS Mirande
SORBET Damien	Adjudant	1	CPI Miélan
SUANEZ Steven	Sergent-chef	1	CS Samatan
THORIGNAC Nicolas	Adjudant	1	CS Condom CPI Aignan
VETTOR Alexandre	Caporal-chef	1	CS Eauze
VILLE Yoan	Sapeur	1	CPI Castéra Verduzan
VOLPATO Jérémy	Sergent-chef	1	CPI Riscle

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense Sud et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Gers.

Auch, le – 8 MARS 2021

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation
 Directeur des Services du Cabinet



Benoît COURTIAUD



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE

**portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
Risques Chimiques
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021**

**LE PRÉFET DU GERS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers ;

VU l'arrêté du 20 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU l'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant les formations de maintien des acquis des 16 mars, 12 octobre et 7 décembre 2019 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps Départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude des emplois des personnels spécialisés dans la lutte contre les risques chimiques du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2021 est établie comme suit :

EMPLOI D'EXPERT

DEGUILHEM Lisbeth	Pharmacienne	Expert	DD SIS
DESTEFANI Franck	Adjudant-chef	Logisticien	CIS Fleurance

EMPLOI DE CHEF DE CMIC

Une formation de maintien des acquis est réalisée, tous les **3 ans au plus**, au cours d'exercices ou d'un recyclage départemental ou zonal, sous le contrôle d'un conseiller technique "Risques Chimiques".

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
BARRAU Alain	Commandant	RCH 3	DD SIS
BASTIEN Frédéric	Commandant	RCH 3	DD SIS
BIFFI Patrick	Capitaine	RCH 3	DD SIS <i>CIS Masseube</i>
GADAL Benjamin	Commandant	RCH 3	Groupe ment Sud-Ouest
GRIMAUX Sylvain	Adjudant-chef	RCH 3	CIS Samatan <i>BSPP</i>

EMPLOI DE CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE ET INTERVENTION

La formation de maintien des acquis est réalisée aux cours d'entraînements, d'exercices ou d'un recyclage **annuel** réalisés au niveau départemental.

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
BARRAU Alain	Commandant	RCH 3	DD SIS
BASTIEN Frédéric	Commandant	RCH 3	DD SIS
BIFFI Patrick	Capitaine	RCH 3	DD SIS <i>CIS Masseube</i>
GADAL Benjamin	Commandant	RCH 3	Groupe ment Sud-Ouest
GRIMAUX Sylvain	Adjudant-chef	RCH 3	CIS Samatan <i>BSPP</i>
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	RCH 2	CIS L'Isle Jourdain <i>CIS Fleurance</i>
ROUZAUD Sandrine	Sergente	RCH 2	CIS Fleurance
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	RCH 2	Cie Bas Armagnac Adour
BRESSON Alain	Lieutenant	RCH 2	CIS Montréal
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	RCH 2	DD SIS
CHANAVAT Loïc	Adjudant-chef	RCH 2	DD SIS <i>CIS Auch</i>
DELHOSTE Thierry	Lieutenant	RCH 2	CIS Miélan
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	RCH 2	DD SIS
FERRER Jean-Christophe	Lieutenant	RCH 2	DD SIS
GAÜZERE Hervé	Lieutenant	RCH 2	CIS Eauze <i>CIS Le Houga</i>
GHILBERT Thierry	Adjudant-chef	RCH 2	DD SIS <i>CIS Auch</i>
GRAU Elian	Lieutenant	RCH 2	CIS Fleurance
IMMER Patrice	Adjudant-chef	RCH 2	CIS Condom
JUNCA Jérôme	Lieutenant	RCH 2	CIS Mirande <i>CIS Nogaro</i>
LAFFITTE Paul	Adjudant	RCH 2	CIS Auch <i>CIS Plaisance</i>
PONTIER Pierre	Lieutenant	RCH 2	CIS Vic Fezensac <i>SDIS 31</i>

EMPLOI D'EQUIPIER RECONNAISSANCE ET INTERVENTION

La formation de maintien des acquis est réalisée aux cours d'entraînements, d'exercices ou d'un recyclage **annuel** réalisés au niveau départemental.

NOM – Prénom	Grade	Niveau	Affectation
BARRAU Alain	Commandant	RCH 3	DD SIS
BASTIEN Frédéric	Commandant	RCH 3	DD SIS
BIFFI Patrick	Capitaine	RCH 3	DD SIS <i>CIS Masseube</i>
GADAL Benjamin	Commandant	RCH 3	Groupe ment Sud-Ouest
GRIMAUX Sylvain	Adjudant-chef	RCH 3	CIS Samatan <i>BSPP</i>
MERCIER Jean-Christophe	Adjudant-chef	RCH 2	CIS L'Isle Jourdain <i>CIS Fleurance</i>
ROUZAUD Sandrine	Sergente	RCH 2	CIS Fleurance
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	RCH 2	Cie Bas Armagnac Adour
BRESSON Alain	Lieutenant	RCH 2	CIS Montréal
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	RCH 2	DD SIS
CHANAVAT Loïc	Adjudant-chef	RCH 2	DD SIS <i>CIS Auch</i>
DELHOSTE Thierry	Lieutenant	RCH 2	CIS Miélan
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	RCH 2	DD SIS
FERRER Jean-Christophe	Lieutenant	RCH 2	DD SIS
GAÜZERE Hervé	Lieutenant	RCH 2	CIS Eauze <i>CIS Le Houga</i>
GHILBERT Thierry	Adjudant-chef	RCH 2	DD SIS <i>CIS Auch</i>
GRAU Elian	Lieutenant	RCH 2	CIS Fleurance
IMMER Patrice	Adjudant-chef	RCH 2	CIS Condom
JUNCA Jérôme	Lieutenant	RCH 2	CIS Mirande <i>CIS Nogaro</i>
LAFFITTE Paul	Adjudant	RCH 2	CIS Auch <i>CIS Plaisance</i>
PONTIER Pierre	Lieutenant	RCH 2	CIS Vic Fezensac <i>SDIS 31</i>
AUTEFAGE Denis	Adjudant-chef	RCH 1	CIS Isle-Jourdain

BATTY Solène	Lieutenante	RCH 1	DD SIS CIS L'Isle de Noé
BETBEZE Sébastien	Adjudant-chef	RCH 1	CIS L'Isle-de-Noé
BRANDOLIN Mathieu	Sergent	RCH 1	CIS Fleurance
CABALLE Célestin	Adjudant	RCH 1	CIS Fleurance
CASTERAN Mickaël	Caporal-chef	RCH 1	CIS Fleurance
CECCATO Mathieu	Adjudant-chef	RCH 1	CIS Auch
FAYSSADE David	Caporal-chef	RCH 1	CIS Fleurance
GIROMETTA Sébastien	Adjudant-chef	RCH 1	CIS Fleurance
HULSHOF Erwin	Capitaine	RCH 1	CIS Courrensan
JEAN Fabien	Sergent-chef	RCH 1	CIS Auch
MOURIER Samuel	Adjudant-chef	RCH 1	CIS Nogaro
RIERA Laurent	Sergent	RCH 1	CIS Auch CIS Castéra Verduzan
SORBET Colette	Caporale-chef	RCH 1	CIS Miélan
SORBET Damien	Adjudant	RCH 1	CIS Miélan
TRUAU Frédéric	Lieutenant	RCH 1	CIS Courrensan
VIVES Jean-Luc	Adjudant	RCH 1	DD SIS CIS Auch

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérécourts citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, et le Commandant Frédéric BASTIEN, Référent technique Départemental, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera transmis au chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense Sud et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Gers.

Auch, le 08 AVR. 2021


Le préfet

Xavier BRUNETIERRE





SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



ARRETES CONJOINTS DU PREFET ET DU PRESIDENT DU SDIS



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID : 032-283200012-20210426-A_SDIS32_21_194-AR



**SDIS
32**

ARRETE N°A-SDIS32-21-194

LE PREFET DU GERS,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération n°D-SDIS32-20-012 en date du 6 février 2020 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTENT

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels du Gers est établi, au titre de l'année 2021, dans l'ordre suivant :

n°1 – TREMOULET André

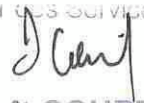
Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **26 AVR. 2021**

Le préfet du Gers,

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Services du Cabinet


Benoît COURTIAUD

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers


Bernard GENDRE



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

ID : 032-283200012-20210426-A_SDIS32_21_195-AR



SDIS 32

ARRETE N°A-SDIS32-21-195

LE PREFET DU GERS,

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération n°D-SDIS32-20-012 en date du 6 février 2020 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTENT

Article 1^{er} – La liste d'aptitude au choix au grade de lieutenant 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels est établie pour le Gers, au titre de l'année 2021, par ordre alphabétique :

- BOUE Christophe

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le présent arrêté est transmis au Préfet du Gers et au Centre de Gestion du Gers et publié sur le site internet et au recueil des actes administratifs du S.D.I.S..

Fait à Auch, le **26 AVR. 2021**
Le préfet du Gers,

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Services du Cabinet

Benoît COURTIAUD

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de
secours du Gers

Bernard GENDRE



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



DECISIONS DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS



DECISION DC-SDIS32-20-021

**portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021**

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE
et de SECOURS du GERS,**

VU Le code de la Sécurité Intérieure ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU L'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

VU L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La liste des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers aptes à tenir des emplois prévus dans la chaîne de commandement pour l'année 2021 est établie comme suit :

1- Permanence de Directeur

Nom – Prénom	Grade	Affectation
FERRES Jean-Louis	Colonel Hors Classe	DD SIS
PERGAUD Xavier	Colonel	DD SIS

2- Chef de site

Nom – Prénom	Grade	Affectation
FERRES Jean-Louis	Colonel Hors Classe	DD SIS
PERGAUD Xavier	Colonel	DD SIS
FURON Frédéric	Lieutenant-colonel	DD SIS
CLAVERIE Christophe	Commandant	Groupe Nord
BERNIER Périg	Commandant	DD SIS
GADAL Benjamin	Commandant	Groupe Sud-Ouest

Chef de colonne

Nom – Prénom	Grade	Affectation
BARRAU Alain	Commandant	DD SIS
BASTIEN Frédéric	Commandant	DD SIS
BELLOCQ Jean-Michel	Commandant	Compagnie Armagnac
BIFFI Patrick	Capitaine	DD SIS <i>CPI Masseube</i>
CAUMONT Patrick	Commandant	CPI Marciac
PASCHE David	Capitaine	DD SIS
LABORDE Jean-Pierre	Commandant	DD SIS <i>Cie Save Gimone</i>
GOURIER Eric	Capitaine	CS Auch
HULSHOF Erwin	Capitaine	CPI Courrensan

3- Officier CODIS

Nom – Prénom	Grade	Affectation
CAVILLON Guy	Lieutenant	DD SIS
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	DD SIS
COLOMBO Arnaud	Capitaine	CPI Pavie
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	DD SIS
FERRER Jean-Christophe	Lieutenant	DD SIS
LAHAEYE Eric	Lieutenant	DD SIS
PAULEAU Eric	Lieutenant	DD SIS <i>CS Auch</i>

4- Chef de groupe

Nom – Prénom	Grade	Affectation
ALLAMAND Jean-Michel	Lieutenant	CS Fleurance
AURIOL Jean-Carlo	Commandant	CPI Pavie
BALLOT Eric	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain
BARBIER Pascal	Lieutenant	CS Nogaro CS <i>Mirande</i>
BATTAGLIA Philippe	Lieutenant	CS Nogaro
BIANCHI Nicolas	Lieutenant	Compagnie Bas-Armagnac Adour
BOISON Julien	Lieutenant	CPI Valence-sur-Baïse
BORRELLY Christian	Capitaine	Compagnie Armagnac CPI <i>Gondrin</i>
CARPENE Damien	Lieutenant	CPI Simorre
CAUNEGRE Raphaël	Lieutenant	CPI Montesquiou
CAVASIN Jean-Christophe	Lieutenant	CPI Saramon
CAVILLON Guy	Lieutenant	DDSiS
CAZEAUX Gilles	Lieutenant	CPI Riscle
CECUTTI Arnaud	Lieutenant	DDSiS
CHAHID Younes	Lieutenant	CS Condom
COLOMBO Arnaud	Capitaine	CPI Pavie
CONDOMINE Laurent	Capitaine	CS Lectoure
DELHOSTE Thierry	Lieutenant	CPI Miélan
DESPONTS Jean-Philippe	Lieutenant	DDSiS
DUPUY Olivier	Lieutenant	CPI Seissan
FERRER Jean-Christophe	Lieutenant	DDSiS
FURLAN Daniel	Lieutenant	CPI Cologne
GAÜZERE Hervé	Lieutenant	CS Eauze CPI <i>Le Houga</i>
GAYDIER Pierre	Lieutenant	CPI Barcelonne du Gers

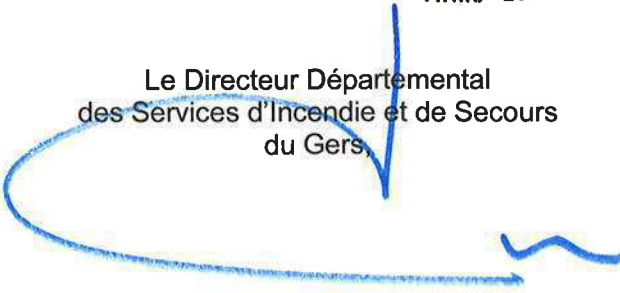
Nom – Prénom	Grade	Affectation
GIMENEZ Frédéric	Lieutenant	DD SIS
GRAU Elian	Lieutenant	CS Fleurance
JUNCA Jérôme	Lieutenant	CS Mirande CS Nogaro
LACLOTTE Mickaël	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain
LACOURT Patrick	Lieutenant	DD SIS Compagnie Save Gimone
LAFFORGUE Daniel	Lieutenant	CS Nogaro
LAFONTAN Ludovic	Lieutenant	CPI Montréal du Gers
LAHAEYE Eric	Lieutenant	DD SIS
LALANNE Philippe	Capitaine	CS Auch
LE PORS Ludovic	Lieutenant	DD SIS CS Mauvezin
LUCIA-SOPENA Pascal	Lieutenant	CPI Plaisance CS Auch
MENASPA Jean-Pierre	Lieutenant	CPI Valence-sur-Baïse
MESTDAGH Fabrice	Lieutenant	CS Auch CS Mirande
MOREAU Bruno	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain
NADALUTTI Thierry	Lieutenant	CS L'Isle-Jourdain CS Auch
PABOT Pierre-Henri	Lieutenant	CS Condom
PAULEAU Eric	Lieutenant	DD SIS CS Auch
PEYRUSSAN Jean	Lieutenant	CS Mirande CPI L'Isle-de-Noé
PIMOUNET Cédric	Lieutenant	CPI Lombez
PLANTE Philippe	Lieutenant	CPI Fources
PONTIER Pierre	Lieutenant	CS Vic-Fezensac
PONTONI Jean-Pierre	Capitaine	CPI Jégun
RORAÏ Jacques	Lieutenant	CS Mirande
TREMOULET André	Lieutenant	DD SIS Compagnie Armagnac
VIOLEAU Pascal	Lieutenant	CS Samatan
VOLPATO Jean-Pierre	Capitaine	CPI Riscle

ARTICLE 3

Monsieur le chef du Groupement des services opérationnels est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch, le **- 3 MARS 2021**

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
du Gers,



Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES

DÉCISION

Portant modification de la liste départementale des personnels spécialisés
 « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2021
 N° DC-SDIS32-21-005

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU La décision n° DC-SDIS32-21-002 en date du 14 janvier 2021 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2021,

Considérant La demande en date du 10 mars 2021 de la Sergente Marie-Laure Colome, de mettre fin à son engagement dans l'équipe « photo-vidéo »,

DECIDE

Article 1 :

La décision du 14 janvier 2021 susvisée est abrogée.

Article 2 :

La liste des personnels spécialisés « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers est établie comme à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'au 31 décembre 2021 :

Nom prénom	Grade	Affectation	Choix du secteur d'intervention	
			Interventions	Évènements programmés
ANTONIOLLI Nicolas	Sergent	Castéra-Verduzan	département	département
LASSALLE Jean-Christophe	Adjudant	Castéra-Verduzan	département	compagnie
VANDERSTRAETEN Gilles	Sergent	Simorre	département	compagnie
VERGEZ Loup	Sapeur 1 ^e classe	Simorre	groupement	groupement
BAUD Romane	Sapeuse 2 ^e classe	Direction	groupement	département
DAVANT Yoan	Caporal-chef	L'Isle-Jourdain	département	département

LOCQUENEUX Boris	Caporal-chef	Pavie	département	département
CHANAVAT Loïc	Adjudant-chef	Auch	département	département
VANDINI Alexandre	Sergent	Groupeement territorial Centre-Est	département	département
DELAMARE Aurélien	Sapeur 1 ^e classe	Cologne	département	département
COURTADE Xavier	Sergent-chef	Riscle	département	département
ROBLIQUE Pascal	Lieutenant	Eauze	groupement	département
BARREILLE Alain	Adjudant-chef	Eauze	groupement	département
SOUSA Auguste	Adjudant-chef	Fleurance	département	département
FORET Adrien	Caporal-chef	Lectoure	département	département
ARBUSTI Claire	Caporale	Saint-Puy	département	département
WEBB Zoë	Caporale	Barcelonne-du-Gers	département	département
WEBB George	Caporal	Courrensan	département	département

Article 3 :

Monsieur le chef du groupement des services opérationnels et Madame la chef du service communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch le, 23 MAR. 2021

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
du Gers,

Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES



DECISION DC-SDIS32-21-004

portant établissement de la liste départementale d'aptitude à l'emploi des personnels spécialisés
EQUIPE ANIMALIERE
du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers du GERS au titre de l'année 2021

**Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des SERVICES d'INCENDIE
et de SECOURS du GERS,**

VU Le code de la Sécurité Intérieure ;

VU Le code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU L'arrêté du 6 juillet 2018 portant approbation du Règlement opérationnel du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers ;

VU L'arrêté du 23 mars 2020 portant prorogation de l'inscription sur les listes d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers en période d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

La décision DC-SDIS32-21-004 du 8 février 2021 est abrogée.

ARTICLE 2

La liste d'aptitude des personnels spécialisés "Equipe Animalière" du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers reconnus aptes opérationnels au titre de l'année 2021 est établie comme suit :

NOM – Prénom	Grade	Siège de l'Equipe Animalière
COLNAT Alain	Vétérinaire Commandant	CS Condom
BARREILLE Corinne	Adjudante-chef	
BONCOURRE Joël	Adjudant-chef	
CHAHID Younes	Lieutenant	
LAFFARGUE SAINZ Laure	Caporale	
LAVERNY Stéphane	Caporal-chef	
LEDORNER Damien	Caporal-chef	
MILANI Mathias	Adjudant	
MOMBERTRAND Paul	Caporal-chef	
PALTOU Serge	Adjudant-chef	
TOUZIN Georges	Sergent	
VAN OUDENHOVE Jürgen	Caporal-chef	CPI Gondrin
LIBESPERE Mylène	Adjudante	CPI Courrensan

NOM – Prénom	Grade	Siège de l'Equipe Animalière
BARBIERI JérémY	Caporal	CS Mauvezin
LABORDE Christophe	Sergent-chef	
LABORDE Jean-Pierre	Commandant	
LACOURT Patrick	Lieutenant	
LACROIX Jean-Louis	Vétérinaire Capitaine	
LE PORS Ludovic	Lieutenant	
NESPOULOUS Maxime	Adjudant	
ORSI Jean-François	Sergent-chef	
ALBERTEAU Muriel	Adjudante	CS Mirande
BELINGARD Dominique	Adjudant	
BELINGARD Jean-Noël	Caporal-chef	
PAGES Marie-France	Adjudante-chef	
VERDIER Denis	Adjudant-chef	
CAZEAUX Gilles	Lieutenant	CPI Riscle
CAZEAUX Claire	Caporal	
COURTADE Claude	Adjudant-chef	
DEDEVANT Jean-Claude	Caporal-chef	
FAUQUE Jean-Luc	Adjudant-chef	
ICART FABIOL Pauline	Caporal	
LAFFORE Patrick	Adjudant-chef	
LASSERRE Stéphane	Sergent-chef	
MOREAU Aneline	Caporal	
PAILHES Jérôme	Adjudant-chef	
VOLPATO Jean-Pierre	Capitaine	

ARTICLE 3

Monsieur le chef du Groupement des Services Opérationnels et le Commandant Jean-Pierre LABORDE sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers.

Fait à Auch, le 12 AVR. 2021

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
du Gers,

Colonel Hors Classe Jean-Louis FERRES